



Aix en Provence

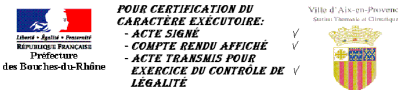
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-425**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53370-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITÉ - AVENANT 2 CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/CROIX ROUGE

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITÉ - AVENANT 2 CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/CROIX ROUGE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune d'Aix-en-Provence apporte chaque année son soutien à diverses associations, sous forme de subvention de fonctionnement ou de subvention exceptionnelle, afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale présentant un intérêt public local.

Les tableaux ci-dessous présentent les associations concernées, le montant global des subventions accordées par la Commune pour les années 2012 et 2013 ainsi que le montant de la subvention proposée pour 2014.

En ce qui concerne la Croix Rouge Française, une convention tri-annuelle d'objectifs entre la Croix Rouge, la Commune d'Aix-en-Provence et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix a été validée par le Conseil Municipal du 29 avril 2013 pour les années 2013, 2014 et 2015 concernant le Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant pour le financement de son fonctionnement et la pérennisation de son activité. Il s'agit aujourd'hui de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la délégation locale. De ce fait le montant total de l'aide financière de la Croix Rouge Française étant supérieur à 23 000 € il est nécessaire d'établir un avenant à la convention citée plus haut.

Fonctionnement :

N° Tiers	Association	Objet	Convention ou avenant	2012	2013	Proposition 2014
25103	HALTE DE JOUR	Accueil de jour pour personnes en grande	Conv triennale	30 000	30 000	30 000

	GERMAIN NOUVEAU	précarité	d'objectifs 29/05/2012			
22837	COMITE DU SECOURS POPULAIRE D'AIX	Soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique		900	2 000	1 300
68369	Visite des malades dans les Etablissements Hospitaliers	Visite et soutien des malades isolés ou en mal d'écoute dans les milieux hospitaliers et les maisons de retraites		500	500	500
9209	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL	Réaliser et soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, fraternité, prévoyance, protection de la santé, assistance matérielle et morale et toutes autres œuvres de bienfaisance		1 500	1 500	1 500
28322	PASSAGES AIX	Ecoute et soutien des personnes gravement malades, en fin de vie, âgées. Accompagnement des malades et des personnes en deuil. Formation des bénévoles et intervenants		2 100	2 100	2 100
65589	CHAINON DES DEUX MONDES	Accueil et réconfort des personnes dans la peine en raison d'un deuil, de la maladie ou de la solitude. Pratique de la solidarité		/	800	800
9210	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Aider les personnes en difficultés (financières, alimentaire, SAMU Social...)	Conv triennale d'objectif 29/04/2013 Avenant n°2	5 000	5 000	5 000
TOTAL						41 200

Exceptionnel :

N° Tiers	Association	Objet	Objet de la subvention	2012	2013	Proposition 2014
22837	COMITE DU SECOURS POPULAIRE D'AIX	Soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique	Organisation d'une journée et d'activités pour les enfants défavorisés (mer, cirque, zoo, arbre de Noël...)	2 000	1 500	1 800
92133	ATD QUART MONDE	Lutte contre la grande précarité pour le respect de la dignité et des droits fondamentaux pour tous	Participation à la journée mondiale de la misère le 17/10/2014	/	/	1 800
TOTAL						3 600

Ces demandes ont été validées le 6 octobre 2014.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant annexé au présent rapport
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant
- **ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles aux associations ci-dessus ;
- **DIRE** que les dépenses résultant seront imputées sur les lignes suivantes qui présentent les disponibilités suffisantes :
 - Fonctionnement pour un montant de 41 200 € (quarante et un mille deux cents) : ligne 9252065741740
 - Exceptionnel pour un montant de 3 600 € (trois mille six cents) : ligne 9252067481740

DL.2014-425 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR
SOLIDARITÉ - AVENANT 2 CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/CROIX ROUGE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2013**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence ci-après désigné « le CCAS », représenté par :
Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice

Et

L'association « Croix Rouge Française » délégation locale d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration, Ci-après dénommée « l'association »

PREAMBULE

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération du 29 avril 2013 n° 2013.201, adopté une convention d'objectifs sur la base d'un montant de 118 000 € (cent dix huit mille euros) relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'Association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 5 000 € (cinq mille euros) dans le cadre de son action d'aide aux personnes en difficultés.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

ARTICLE 2

Toutes les autres clauses de la conventions d'objectifs demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune
d'Aix-en-Provence
Le Maire

Pour le CCAS,
La Vice-Présidente

Pour l'association,
Le Président